

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 25/06/2024

RAPORTU N°5

**Spaziu Culturale Carlu Rocchi – Création et
modification de tarifs CAFFE DI L'ARTE**

SERVIZIU CULTURA

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

La commission de la Culture propose à l'assemblée de réviser certains tarifs appliqués au CAFFE DI L'ARTE et d'en créer d'autres, comme suit :

Boissons chaudes :

Café : Le prix passerait est de 0,80 € à 1 €.

Thé : Le prix passerait de 0,80 € à 1 €.

Chocolat chaud (grand) : Le prix resterait à 2,00 €.

Alcools :

Vin Rosé : Le prix passerait de 15 € à 18 €.

Vin Rouge : Le prix passerait de 15 € à 18 €.

Vin Blanc : Le prix passerait de 15 € à 18 €.

Glaces :

Pot de 220 ml : Le prix passerait de 4,00 € à 4,50 €.

Plats / Sandwichs / Salades :

Plat du jour : proposition de 12 €.

Tarifs Machine DCA :

- Boisson chaude : 1,00 €
- Boisson fraîche 33 cl : 2,00 €
- Boisson fraîche 50 cl (eau) : 2,50 €
- Boisson fraîche 50 cl (eau aromatisée) : 3,00 €
- Confiserie chips/bonbons : 2,00 €
- Confiserie chocolat : 2,50 €

La modification des tarifs proposés pour certains produits du CAFFÈ DI L'ARTE s'inscrit dans une démarche d'ajustement économique tenant compte de l'inflation et des coûts accrus de production. En conformité avec l'article L 2331-2 du Code général des Collectivités Territoriales, cette révision tarifaire vise à assurer la viabilité financière de l'établissement tout en maintenant un service de qualité pour les usagers.

- 1) **Révision économique** : Les tarifs actuels ne reflètent plus les coûts réels de production et de service. Par exemple, le coût des matières premières pour le café et le thé a augmenté, justifiant ainsi une révision de leurs prix.
- 2) **Avis Favorables** : La commission de la Culture et la commission Maire-adjoints ont toutes deux donné un avis favorable, reconnaissant la nécessité de cette révision pour garantir un service durable et de qualité.
- 3) **Impact budgétaire positif** : Les recettes générées par cette augmentation tarifaire seront allouées au budget de l'exercice concerné, contribuant ainsi au financement des activités culturelles et à l'entretien des infrastructures du CAFFE DI L'ARTE.
- 4) **Conformité légale** : La proposition respecte les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, assurant ainsi une légalité et une transparence dans la gestion des fonds publics.

En conclusion, cette révision tarifaire est non seulement nécessaire pour faire face aux augmentations des coûts, mais elle est aussi justifiée par les avis favorables des commissions concernées. Elle permettra de maintenir un niveau de service optimal tout en assurant une gestion financière saine.

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

ARTICLE PREMIER : de modifier certains tarifs du CAFFE DI L'ARTE comme décrit ci-dessus.

ARTICLE 2 : les nouveaux tarifs entreront en vigueur immédiatement à compter de la publication de la délibération.

ARTICLE 3 : de dire que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 4 : de dire que ces tarifs seront affichés en mairie et transmis au comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Borgo.